AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 31-3-81678219

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
70,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 5 - Mardi 24 Mars 1981 -

VITICULTURE

EXCORIOSE

Il faut proscrire les traitements à l'arsenite de soude à partir du stade B (bourgeon dans le coton) en raison des risques de phytotoxicité, notamment en période humide. Ce stade est atteint dans certains vignobles précoces et en particulier dans les Pyrénées Atlantiques.

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les projections d'ascospores sont devenues très abondantes et l'accroissement important de la végétation depuis notre dernier bulletin rend les arbres très réceptifs aux contaminations. On renouvellera donc le précédent traitement dès réception de ce bulletin dans tous les vergers de poiriers ainsi que dans les vergers de pommiers qui ont été traités la semaine dernière.

Un premier traitement sera effectué dans les vergers de pommiers de Dordogne et de Gironde maintenant parvenus au stade réceptif C3.

Nous rappelons que les traitements doivent être renouvelés après toutes pluies abondantes sans attendre un nouveau bulletin de la Station.

Dans les vergers de poiriers où nous avons recommandé les traitements cupriques en raison des risques dûs au Feu bactérien, on aura soin d'abaisser la dose de cuivre métal dès que ces arbres auront atteint la floraison.

Adjoindre un anti-oïdium dans les variétés de pommiers où des dégâts ont été observés en 1980 (ajouter à la liste des matières actives publiée dans notre dernier bulletin : binapacryl (Ambox 50) à 500 g MA/ha).

CECIDOMYIES DES POIRETTES

Prévoir dès que possible un traitement dans les vergers de poiriers attaqués en 1980.

On utilisera l'une des matières actives suivantes : lindane à 200 g MA/ha, diéthion à 1.000 g MA/ha, phosalone à 600 g MA/ha, parathions à 250 g MA/ha.

Toutefois, dans les vergers en début de floraison, on préfèrera la phosalone ou le diéthion, non toxiques pour les abeilles. Rappelons que le diéthion est incompatible avec le captane.

.../...

P395

TORDEUSE DE LA PELURE (Capua)

Dans les vergers très infestés en 1980, en particulier dans le Lot-et-Garonne, les chenilles hivernantes ont repris leur activité.

Un traitement au méthomyl (Lannate) devra être effectué dans ces vergers avant la fin de la semaine.

PUCERON CENDRE DU POMMIER

Si la présence de pucerons est décelée avant floraison, il est préférable d'intervenir à l'apparition des toutes premières fleurs plutôt qu'après la floraison, de façon à préserver la faune auxiliaire.

Or, ce stade sera progressivement atteint dans les situations avancées et les variétés précoces dans les prochains jours.

On choisira alors une spécialité aphicide non toxique pour les abeilles parmi les matières actives suivantes :

bromophos (nombreuses spécialités) à 500 g MA/ha, dialiphos (Torak E et NF) à 750 g MA/ha, diéthion (Rhodocide) à 1000 g MA/ha, endosulfan (nombreuses spécialités) à 600 g MA/ha, phosalone (Azofène, Zolone) à 600 g MA/ha, pyrimicarbe (Pirimor G) à 375 g MA/ha.

On préfèrera la phosalone si des chenilles défoliatrices sont observées.

MONILIA DU PRUNIER (Rappel)

Une première intervention devra être effectuée dans les vergers de pruniers d'Ente sensibles aux attaques de monilia sur fleur qui ont atteint le stade C-D (voir notre dernier bulletin).

CULTURES LEGUMIERES

FRAISIERS

Les cultures sous tunnel sont parvenues au début de la floraison. Les plus avancées atteignent 50 % de la floraison.

Il convient donc d'appliquer un premier traitement contre la pourriture grise (Botrytis cinerea) avec l'une des matières actives suivantes : dichlofluanide (Euparène à 250 g/hl), iprodione (Rovral à 150 g/hl), vinchlozoline (Ronilan à 200 g/hl).

En présence de pucerons ou d'acariens, on aura soin de choisir un insecticide non toxique pour les abeilles.

Sur les fraisiers de plein champ, appliquer un traitement contre Ramularia à l'aide de manèbe ou de mancozèbe.

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

La mise en place progressive du réseau de surveillance des céréales (115 parcelles de blé et d'orge en 1980) ne nous permet pas encore de préciser l'état sanitaire des blés de toutes les régions naturelles.

Cependant, les visites de cultures effectuées ces derniers jours dans les cinq départements d'Aquitaine, nous montrent dans des blés dont le stade varie de la fin du

.../...

tallage-redressement (stade 4) à un tout début de montaison (stade 5) une situation saine.

Très peu de maladies du pied sont observées, y compris dans les blés précoces : peu ou pas de piétin-verse, de la fusariose du pied un peu plus fréquente.

Sur feuilles, quelques taches de septoriose (S. tritici).

Pourtant, de nombreux techniciens et agriculteurs se posent déjà la question de l'opportunité d'un traitement dirigé contre les maladies du pied, notamment piétin-verse.

Un grand nombre d'essais suivis par notre Service et par l'I.T.C.F., confirmés en 1980, montrent l'intérêt de ce premier traitement quand il est nécessaire mais qu'il n'est pas rentabilisé si un certain nombre de conditions ne sont pas remplies. Ce n'est pas un traitement indispensable : il se raisonne.

En effet, deux types d'effets en découlent :

1 - Action fongistatique des matières actives contre piétin-verse. C'est-à-dire que le produit ne va pas détruire le champignon mais seulement retarder sa progression vers la tige. D'où trois observations :

1.1 - Une application trop précoce (fin tallage - début de redressement) peut conduire le parasite à reprendre sa progression tôt en saison, dès que le produit a cessé son activité. En conséquence, aucun traitement fongicide ne peut déjà se justifier sur les blés de la région.

1.2 - Sur des céréales contaminées très tôt (semis précoces), le traitement placé alors que le champignon traverse l'avant-dernière gaine est le plus efficace. La céréale est généralement parvenue stade 5-6 à 6 (fin de redressement, apparition du premier noeud). Ce traitement spécifiquement dirigé contre maladie du pied à l'aide d'un benzimidazole seul (bénomyl, carbendazime) sera effectué lorsque 15 à 20 % des talles seront atteintes. Le cas sera exceptionnel cette année.

1.3 - Si le piétin-verse n'a pas traversé l'avant dernière gaine en tout début de montaison, ainsi que dans les semis plus tardifs, un traitement peut être effectué aux stades 6-7 à 7 (apparition du 2ème noeud) si 20 à 25 % des talles portent des symptômes de piétin-verse et/ou fusariose.

Dans ce cas, on utilisera une matière active ou une association fongicide polyvalente assurant la protection du feuillage en même temps qu'elle aura une action fongistatique sur le piétin-verse. L'efficacité sur fusariose du pied est moins bien précisée.

2 - Si l'on est au-dessous de ces seuils, ce qui fut fréquemment le cas en 1980, l'effet du traitement sur les rendements, généralement insuffisant à moins de 450 épis au m2, est dû à son action sur les maladies du feuillage, particulièrement sur septoriose. Il vaut alors mieux faire l'économie de ce "1er traitement" de façon à pouvoir intervenir en cours de montaison ou au gonflement contre maladies du feuillage avec un produit adapté.

ORGE D'HIVER

Des attaques parfois graves de rhynchosporiose sont signalées dans le nord du département des Pyrénées Atlantiques (Côteaux du Béarn, nord Vic-Bilh et Tursan) sur des orges parvenues aux stades 5 (fin redressement, amorce de la montaison) et 6 (premier noeud visible).

.../...

Si la situation le permet, il est souhaitable d'attendre les stades 6 à 7 (entre premier et second noeud) pour intervenir.

MELIGETHES SUR COLZA

Les captures restent généralisées bien qu'en moins grand nombre. En Dordogne et dans les cultures tardives, les termes de notre dernier bulletin restent valables quant au choix d'un insecticide autorisé contre charançon de la tige et contre méligèthe.

Dans les autres situations, on peut choisir une matière active autorisée contre méligèthe, c'est-à-dire en plus de la précédente liste : décaméthrine (Decis) à 5 g MA/ha à ne plus utiliser à partir du stade E, dialiphos (Torak E et NF) à 600 g MA/ha, malathion (nombreuses spécialités) à 700 g MA/ha, dialiphos + endosulfan (Fendik à 1 l/ha de produit commercial).

Les matières actives non dangereuses pour les abeilles seront exclusivement employées dès l'approche de la floraison : dialiphos, endosulfan, phosalone, toxaphène et dialiphos + endosulfan.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : J. THIAULT